



Contrat d'utilisation du service pour les particuliers

Entre :

Le SMITOM-LOMBRIC
Rue du Tertre de Cherisy
77000 VAUX-LE-PÉNIL

Représenté par son Président en exercice, Franck VERNIN
Ci-après dénommé « **Le SMITOM-LOMBRIC** »

et : *(mentions à compléter obligatoirement)*

Ci-après dénommé(s) « **le Bénéficiaire** »,

Nom : Téléphone :

Adresse :

Type de logement : Maison individuelle

Appartement (merci de préciser le nom de la résidence) :

Ci-après désignés collectivement par « **Les Parties** ».

Objet

Le service **Allo Encombrants** est un service de collecte des encombrants sur propriété privée après prise de rendez-vous téléphonique. L'acceptation de ce contrat d'utilisation du service **Allo Encombrants** et son renvoi complété et signé au SMITOM-LOMBRIC est un préalable à toute première prise de rendez-vous.

Obligations des parties

Le bénéficiaire s'engage à :

- **Appeler le numéro vert** Allo encombrants pour toute demande d'enlèvement des encombrants
- **Préciser la quantité** (1m³ maximum) et les caractéristiques des encombrants à collecter
- **Garder les encombrants sur propriété privée** jusqu'à l'arrivée du collecteur
- **Être présent** ou se faire représenter par une personne majeure sur le créneau convenu lors de la prise de rendez-vous déchets
 - *Sauf accord donné par le Bénéficiaire lors de la prise de rendez-vous pour un enlèvement sans sa présence et en renonçant alors à toute éventuelle poursuite envers le SMITOM-LOMBRIC.*
- **Faciliter l'accès aux encombrants** (espace dégagé, isolement des animaux domestiques)
 - *En cas d'absence programmée : portail ouvert, pas d'animaux domestiques en liberté, encombrants déposés au plus proche de limite de propriété privée.*
- **À ne pas démarcher les agents de collecte** pour un complément de prestation

Le SMITOM-LOMBRIC s'engage à :

- **Proposer des rendez-vous** dans un délai raisonnable de **15 jours**
- **Prendre en charge à la collecte :**
 - **Des déchets volumineux** (plus de 30 cm) mais restant manipulables par deux personnes maximum.
 - **Dans une limite de 1m³** par rendez-vous
- **Se présenter dans un délai de 3 heures** comme convenu lors de la prise de rendez-vous
- **Patienter 5 à 10 min** sur une adresse après avoir sonné et/ou appelé l'habitant
- **Accéder à la propriété privée sous condition** d'une garantie d'entrée et de sortie du véhicule en toute sécurité

Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature. Il prend fin automatiquement si le service **Allo Encombrants** est remplacé par un autre mode de collecte des encombrants ou en cas d'évolution des mesures réglementaires.

Conditions générales d'utilisation

Modifications

Toute modification au présent contrat ne pourra être prise en compte qu'après la signature d'un avenant par les deux Parties. Cet avenant devra déterminer notamment les modifications apportées au contrat.

Assurances

Le SMITOM-LOMBRIC déclare que ses prestataires ont souscrit les polices d'assurance garantissant les prestations objets du présent contrat auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable.

Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des Parties, en cas de manquement grave de l'autre Partie à ses obligations contractuelles.

Force Majeure

La force majeure s'entend de tout évènement indépendant de la volonté de la partie affectée, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable, rendant impossible l'exécution des obligations du présent contrat tels que le gel, la neige ou les pluies d'une exceptionnelle importance, les barrières de dégel, l'incendie, l'inondation, l'explosion pour quelle que cause que ce soit, les grèves ou débrayages pouvant affecter directement ou indirectement l'une ou l'autre des parties, les ordres restrictions, prohibitions édictées par toute autorité publique.

La survenance d'un cas de force majeure rendant impossible l'exécution des obligations du présent contrat dans les conditions sus indiquées entraînera automatiquement la suspension du contrat. Dès qu'il en aura connaissance, le SMITOM-LOMBRIC en notifiera le bénéficiaire, a minima par téléphone.

Responsabilité

Les Parties font leur affaire, chacune en ce qui les concerne, de toutes les conséquences pécuniaires, directes ou indirectes, résultant de la mise en œuvre de leur responsabilité civile et/ou pénale, du fait de tous dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers au cours de l'exécution du présent contrat.

Le Bénéficiaire renonce à tout recours à l'encontre du SMITOM-LOMBRIC ou de ses prestataires de collecte en cas de préjudices résultant des modalités d'exécution des prestations objets du présent contrat : vols des encombrants avant leur enlèvement, intrusion ou vol sur la propriété en raison de la présence des encombrants, erreur d'identification des encombrants à enlever.

Litiges - Tribunal Compétent

Les parties contractantes conviennent ensemble de résoudre leurs éventuels différends à l'amiable en préconisant le recours au dialogue et à la coopération.

En cas de dommages causés aux biens du Bénéficiaire par les prestataires de collecte, le bénéficiaire doit faire parvenir au SMITOM-LOMBRIC sa réclamation sous forme manuscrite accompagnée de preuves concrètes de la responsabilité du prestataire.

À défaut de solution amiable, tout litige ou contestation dans l'interprétation ou l'exécution du présent contrat devra être porté devant la juridiction administrative compétente :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

43, rue du Général de Gaulle – CP 8630 – 77008 MELUN Cedex

Téléphone : 01 60 56 66 30 – Télécopie : 01 60 56 66 10

Site : www.melun.tribunal-administratif.fr

Fait à, le / /20....., En deux exemplaires originaux.

Pour le SMITOM-LOMBRIC

Franck VERNIN



Pour le Bénéficiaire

(Prénom et Nom)

.....

(Signature)

L'un de ces exemplaires est à conserver par le Bénéficiaire, le second à retourner complété et signé au SMITOM-LOMBRIC.